



extrait de casier judiciaire et employeur

Par **Louxor_91**, le **26/08/2025** à **21:14**

Bonjour,

ma fille postule à un emploi dans une société de location de box. Elle doit fournir un extrait de casier judiciaire; pas de soucis. Sauf qu'elle doit répondre par email... Ce qui permet à l'employeur de garder l'extrait ? Acte qui semble être prohibé ? Exact ou pas ?

Merci

Par **youris**, le **27/08/2025** à **11:53**

bonjour,

fournir un extrait de casier judiciaire permet également à l'employeur d'en faire copie.

je ne connais pas le texte qui interdit à l'employeur de conserver l'extrait de casier judiciaire fourni.

salutations

Par **Louxor_91**, le **27/08/2025** à **18:48**

le texte est dans "service public" et s'applique au casier B3 uniquement...

a personne condamnée peut transmettre le B3 de son casier judiciaire à son employeur, mais ce dernier ne peut pas conserver ce document. Il peut simplement en prendre connaissance et indiquer dans le dossier du personnel qu'une telle vérification a été effectuée.